



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC**  
**DU 4 JUIN 2025**

L'an deux mille VINGT CINQ, le mercredi 4 juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

**Présents :** M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. ROCHER Dominique, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, M. BOUDOT Vincent, M. BIBENS Sylvain, M. DELAIRE Claude, Mme CHASSAGNE Annie

**Absentes :**

**Absents excusés :** Mme PARET Aurélie (arrivée à 19h44) ; Mme FLEURY Aurore ; Mme MASIN Claudie ; M. VERBRUGGHE Manuel.

**Exclus :**

**Procuration :** Mme PARET Aurélie à M. GATINEL Didier (jusqu'à 19h44) ; Mme FLEURY Aurore à M. LAGARDE Dominique ; Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie ; M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

**Secrétaire de séance :** Mme FORESTIER Nathalie

**OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18 heures 45**

**PROCÈS VERBAL DU 14/04/2025**

Approuvé à l'unanimité des présents

**DÉLIBÉRATION 2025\_06\_01**

**ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES**

Monsieur le Maire présente deux listes de créances éteintes pour les admettre en non-valeur.

Il s'agit de la liste 7043340231 pour un montant de 3 601.74 € et de la liste 7096540131 pour un montant de 2 852.88 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances éteintes ci-dessus.

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION 2025\_06\_02**

**PROPOSITION ET CONCERTATION PUBLIQUE POUR L'AOUT D'UNE ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, codifiée à l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie,

Vu le courrier de la préfecture du 17 juillet 2023,

L'enjeu est d'atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables régionaux et nationaux.

Ces zones d'accélération permettront un délai raccourci pour l'instruction des dossiers (3 mois maximum pour l'instruction et 15 jours pour la remise du rapport du Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique).

La commune de Lussac propose la parcelle suivante :

NOM	Section	Numéro	Surface
Projet de méthanisation	AD	610	54 053 m <sup>2</sup>

La commune de Lussac définit cette zone pour un projet de méthanisation – construction d'une unité de méthanisation territoriale avec une logique d'économie circulaire et une collecte en majorité à moins d'une heure en camion.

Cette zone sera mise à concertation du public.

L'objectif de la concertation consistera à informer le public puis recueillir son avis concernant le choix du périmètre de cette ZAEnR envisagée, des sources d'énergies et des installations visées.

La concertation sera réalisée du 5 juin 2025 au 20 juin 2025 par le biais d'un affichage continu en mairie et sur le site internet de la commune. L'ensemble des documents nécessaires à la présentation du projet ainsi qu'un registre de concertation seront mis à disposition du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de proposer à la concertation du public du 5 juin 2025 au 20 juin 2025 la parcelle citée ci-dessus comme zone d'accélération pour les énergies renouvelables.

**POUR : 15**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 0**

### **DÉLIBÉRATION 2025\_06\_03**

### **APPROBATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE DU MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MESSAHEL Maurice, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en charge des travaux de voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Vu le rapport d'analyse du cabinet AVI-CONSEIL – VIENNE Michel, dont le siège est à Saint Pey de Castet ;

Monsieur MESSAHEL Maurice explique que cinq entreprises ont répondu à la consultation :

- ABT BIARD, FAYAT, ETR, COLAS, EUROVIA GIRONDE.

Au vu de la sélection et du classement des offres opérées, et d'après l'avis du cabinet de consultation, l'offre la plus avantageuse en fonction des différents critères est la société ETR.

Monsieur MESSAHEL Maurice propose donc l'offre de la société ETR pour les travaux de voirie pour l'année 2025 pour un montant de 40 020.90 € HT soit un montant de 48 025.08 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition du cabinet AVI-CONSEIL, à savoir la

société ETR et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces relatives au marché.

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION 2025\_06\_04**

**DÉLIBÉRATION SUR LE PRIX DE CESSION DES CHEMINS COMMUNAUX ET DES PARCELLES SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE**

Arrivée de Mme PARET Aurélie

Monsieur le Maire présente le tableau ci-joint où sont indiqués les prix de cession des chemins communaux et des parcelles soumis à enquête publique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider les prix de cession des chemins communaux et des parcelles indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION 2025\_06\_05**

**DÉLIBÉRATION SUR LE PRIX DE CESSION DE LA PARCELLE AB 389**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mai 2025, il avait été décidé de vendre la parcelle AB 389 au futur propriétaire de la parcelle AB 388.

Cette parcelle est d'une contenance de 5 m<sup>2</sup>.

L'estimation est de 225 € le m<sup>2</sup>. Ce qui donne un prix de 1 125 € pour la parcelle.

Monsieur le Maire propose de la céder au prix de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle AB 389 au prix de 1 000 euros et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION 2025\_06\_06**

**PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE AB 768 LOTS 1 ET 2**

Monsieur le Maire explique que pour la vente des lots 1 et 2 de la parcelle AR 768, il a été fait deux estimations.

Estimation au prix du marché en 2025 par une agence immobilière :

- Lot n°1 de 524 m<sup>2</sup> entre 27 000 et 30 000 euros

- Lot n°2 de 680 m<sup>2</sup> entre 35 000 et 38 000 euros.

Estimation par le service des domaines (année de référence 2020) :

- Lot n°1 de 524 m<sup>2</sup> 43 000 euros
- Lot n°2 de 680 m<sup>2</sup> 56 000 euros

Monsieur le Maire propose :

- Lot n°1 30 000 euros
- Lot n° 2 38 000 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de vendre le lot 1 au prix de 30 000 euros et le lot 2 au prix de 38 000 euros.
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ces transactions

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION 2025\_06\_07**  
**ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE D'EDF**

Monsieur le Maire explique qu'EDF a fait un chèque de 3 906.55 € à la commune pour le remboursement d'un trop perçu.

Il demande l'autorisation du conseil municipal pour encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'encaisser le chèque de 3 906.55 € émis par EDF.

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION 2025\_06\_08**  
**DEVIS DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire explique que lors d'une visite du chantier de l'église avec Monsieur LAGARDE, Monsieur MONGENDORF (architecte) et l'entreprise Girard (maçonnerie), il a été constaté que des pierres étaient abîmées.

Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires de maçonnerie.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 931,30 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de faire effectuer des travaux supplémentaires sur la toiture de l'église par l'entreprise Girard pour un montant de 2 931.30 €

**POUR : 14**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 1**

## TOUR DE TABLE

### Mr GATINEL :

- 18 Juin : Appel du 18 Juin 1940 à 18h30 aux Monuments aux morts et vin d'honneur.
- 15 Juin : Inauguration à 11h du point de vente en libre-service « Boucherie-Charcuterie » et du point relais colis.
- 7 Juin : Inauguration des 2 composteurs avec CAZE MAJOU à 10h
- DOJO : Mme MIRAMON du CAUE et Mme COUECOU de Gironde Ressources assistent pour établir un dossier de lancement de Maitrise d'Œuvre. Les travaux ne seront pas aussi simples, le projet doit être aux normes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (vestiaires, sanitaires...). L'étude est prise en charge par le CAUE, nous cotisons 200€ à l'année pour bénéficier de leurs services. Le projet sera de 209m<sup>2</sup> pour un montant HT d'environ 450 000€.  
Le planning est fixé. Étalement des travaux sur 2 ou 3 ans et prévoir les demandes de subventions.
- PLACE : le projet avance doucement. Mr GATINEL a sollicité le Cabinet ECR pour l'étude d'amiante qui est obligatoire.  
Étude de plaques pour évaluer si besoin de plaques de formes (environ 80 000€).  
Dès les devis validés, le sondage sera lancé. Ensuite il faudra établir le plan des réseaux. Mr LAGARDE signale que les travaux d'eau potable pourraient commencer en Octobre.
- Commission P.A.S. : la commission est sollicitée pour une administrée qui fait des malaises. Elle n'a plus de repères et plus de contact avec ses enfants.  
Son propriétaire aurait les adresses de ses enfants.

### Mme FORESTIER :

- Commission RH à venir pour le recrutement d'un agent pour remplacer Mme AGAPI Elena.
- Le nouvel agent technique, Clément, est arrivé en contrat jusqu'à fin septembre et prolongation d'un mois pour Joe.
- Les travaux de peintures des classes seront faits.
- La structure de jeux dans la cour des maternelles sera installée.
- Le nouveau cuisinier prend ses marques.
- 123 enfants prévus à la rentrée prochaine.

### Mr DELAIRE :

- Remercie l'assemblée de l'avoir soutenu durant ces 6 derniers mois.

### Mr BIBENS :

- Demande où en est la nouvelle signalisation au quartier du « Clos Turbet »
- Réponse de Mr MESSAHEL : elle sera bientôt installée

### Mr BOUDOT :

- Les jeunes du collège viennent jouer sur l'aire de jeu. Ils ont 14 à 15 ans

**Mme PARET :**

- Informe que la Fête de la Musique aura lieu le 21 Juin. Il y aura 2 personnes qui viendront chanter. Un programme complet avec concert.

**Mr ROCHER :**

- Regrette que le composteur ait été installé sans concertation. Il est mal installé (sur le goudron), gêne la circulation. Il n'est pas fermé jusqu'en bas.  
Mr le Maire demande que le composteur soit déplacé en urgence après concertation du conseil municipal car les administrés du quartier se sont plaints.

**Mr MESSAHEL :**

- Le fauchage des voies communales débutera le 15 Juillet.
- La signalétique du Clos Turbet sera bientôt installée.
- 1<sup>ère</sup> tranche d'enrobé à froid, environ 2 tonnes.
- Installation de barrières derrière le box de boucherie-charcuterie.
- Les agents vont passer en heure d'été (7h-14h) mais seront disponibles si nous avons besoin d'eux un après-midi.

Fin de séance 21h12